

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord
États financiers
31 mars 2023

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

Sommaire

Exercice clos le 31 mars 2023

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État des résultats.....	1
État de l'évolution des actifs nets.....	2
Bilan.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires.....	5
Renseignements complémentaires.....	10

Aux administrateurs de
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MNP SENCRL, s.r.l.¹
MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Sept-Îles (Québec)
Le 1er septembre 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A121151

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
Produits (annexe A)	1 642 185	1 637 001
Charges		
Salaires et charges sociales	1 212 104	1 000 015
Assurances	4 418	4 553
Contrat d'entretien des équipements	5 025	3 284
Cotisations et documentations	770	1 409
Cotisations - ordre professionnel	5 348	4 412
Entretien et réparations	4 321	4 600
Fournitures COVID-19	-	668
Fournitures de bureau et papeterie	6 598	4 857
Frais de déplacement	39 267	27 291
Frais de formation	11 182	8 669
Frais de recrutement et promotion	8 292	7 988
Frais d'assemblée et divers	3 281	4 328
Frais d'impression	387	419
Honoraires professionnels	24 852	9 183
Loyer	38 938	38 925
Programme ENFFADA	26 896	15 331
Projet - politique de travail en violence conjugale	6 519	301
Projet - sécurisation culturelle - projet fédéral (annexe B)	126 927	184 939
Projet - sommes versées par les contrevenants (SVC)	4 965	1 715
Réseau des CAVAC	108 880	32 955
Réseau des CAVAC - frais de formation	-	53 744
Taxes municipales	3 641	2 434
Télécommunications	9 825	9 350
Intérêts et frais bancaires	333	2 251
Amortissement des immobilisations corporelles	11 440	7 774
Projet - Enfants Témoins	8 101	-
	1 672 310	1 431 395
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant autres charges	(30 125)	205 606
Autres charges		
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	(2 050)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(30 125)	203 556

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 mars 2023

	<i>Investis en immobili- sations</i>	<i>Affectations internes (note 8)</i>	<i>Non affectés</i>	<i>2023 Total</i>	<i>2022 Total</i>
Solde au début	12 264	107 832	440 262	560 358	356 802
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(3 167)	-	(26 958)	(30 125)	203 556
Investissement en immobilisations corporelles	883	-	(883)	-	-
Utilisation des affectations internes (note 8)	-	8 746	(8 746)	-	-
Solde à la fin	9 980	116 578	403 675	530 233	560 358

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

Bilan

31 mars 2023

	2023	2022
Actif		
Court terme		
Encaisse	1 265 127	49 444
Placements temporaires, 2,50 % à 3,75 %	250 740	874 478
Débiteurs (note 3)	158 225	270 501
	1 674 092	1 194 423
Avances à percevoir	-	5 000
Immobilisations corporelles (note 4)	29 284	39 841
	1 703 376	1 239 264
Passif		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	211 430	92 290
Sommes à remettre à l'État	51 919	3 440
Produits reportés (note 6)	890 490	555 599
	1 153 839	651 329
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	19 304	27 577
	1 173 143	678 906
Actifs nets		
Investis en immobilisations	9 980	12 264
Affectations internes	116 578	107 832
Non affectés	403 675	440 262
	530 233	560 358
	1 703 376	1 239 264

Éventualités (note 9)

Engagements (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

administrateur

administrateur

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(30 125)	203 556
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	11 440	7 774
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	-	2 050
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(8 273)	(4 866)
	(26 958)	208 514
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	614 786	(957)
	587 828	207 557
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(883)	(38 584)
Variation des avances à percevoir	5 000	-
	4 117	(38 584)
Activité de financement		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	32 443
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	591 945	201 416
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	923 922	722 506
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 515 867	923 922

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description de l'organisme

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord (l'« Organisme »), constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa principale activité est d'offrir des services aux personnes victimes et témoins d'actes criminels ainsi qu'à leurs proches, dans les districts judiciaires de Baie-Comeau et de Mingan.

2. Méthodes comptables

L'Organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, mais que la contrepartie transférée l'est, le coût est déterminé selon les modalités de remboursement de cette dernière. Lorsque ni l'instrument financier ni la contrepartie transférée ne sont assortis de modalités de remboursement, le coût correspond à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue.

Évaluation ultérieure

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des débiteurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

3. Débiteurs

	2023	2022
Subvention à recevoir	128 100	257 778
Sommes à recevoir de l'État	30 125	12 723
	158 225	270 501

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord
Notes complémentaires
31 mars 2023

4. Immobilisations corporelles

	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	2023 Valeur nette	2022 Valeur nette
Améliorations locatives	74 852	74 852	-	-
Matériel de bureau	52 599	46 997	5 602	6 010
Matériel informatique	42 759	19 077	23 682	33 831
	170 210	140 926	29 284	39 841

5. Crédoiteurs et charges à payer

	2023	2022
Comptes fournisseurs	98 009	14 656
Salaires	28 575	20 804
Vacances à payer	84 846	56 830
	211 430	92 290

6. Produits reportés

	2023	2022
BAVAC - programme à l'intention des témoins mineurs	197 049	125 850
BAVAC - services aux autochtones	129 080	77 119
Bonification de l'application CAVAC	128 100	-
Projet - exploitation sexuelle	80 000	80 000
Projet - politique de travail en violence conjugale	-	6 194
Projet - sécurisation culturelle	80 668	80 668
Projet - SNSVAC	-	309
Projet - tribunal spécialisé	267 912	177 778
Réseau des CAVAC	7 681	7 681
	890 490	555 599

7. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

	2023	2022
Solde au début	27 577	-
Acquisition de l'exercice	-	32 443
Amortissement de l'exercice	(8 273)	(4 866)
Solde à la fin	19 304	27 577

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

Notes complémentaires

31 mars 2023

8. Affectations internes

Le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC) permet au conseil d'administration d'affecter une partie des sommes d'argent provenant des SVC. Ces affectations serviront à des projets spécifiques dédiés aux victimes d'actes criminels dans une année ultérieure. Au cours de l'exercice, l'Organisme a affecté un montant de 8 746 \$.

9. Éventualités

Entente de financement

Selon l'entente de financement de base pour l'exercice financier 2022-2023 signée avec le ministre de la Justice du Québec, lorsque les revenus provenant de cette entente excèdent les coûts réels encourus, le ministre voit à ce que l'Organisme en dispose selon les modalités suivantes :

- l'Organisme rembourse le surplus;
- ou le surplus est ajouté à la subvention de l'exercice financier suivant;
- ou le surplus est soustrait de la subvention de l'exercice financier suivant.

Il est présentement impossible d'évaluer la décision du ministre et les conséquences pour l'Organisme, le cas échéant. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

Hypothèque mobilière

L'Organisme a consenti une hypothèque mobilière sur ses placements temporaires, d'un montant maximal autorisé de 4 500 \$, portant intérêt au taux annuel de 19,99 %, et ce, pour garantir huit cartes de crédit émises au nom de l'Organisme par une institution financière.

10. Engagements

L'engagement pour la location d'un photocopieur pris par l'Organisme en vertu d'un bail totalise 12 699 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2024	2 116
2025	2 309
2026	2 309
2027	2 309
2028	2 309
Autres	1 347

L'engagement pour la location d'un local pris par l'Organisme en vertu d'un bail totalise 22 893 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2024	21 129
2025	1 764

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

Notes complémentaires

31 mars 2023

11. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2023	2022
Débiteurs	112 276	(270 501)
Créditeurs et charges à payer	119 140	(19 592)
Sommes à remettre à l'État	48 479	(350)
Produits reportés	334 891	289 486
	614 786	(957)

12. Dépendance économique

Les produits de l'Organisme proviennent à 99 % (99 % en 2022) de subventions gouvernementales.

13. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'Organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Au cours de l'exercice, l'Organisme a modifié son exposition au risque de taux d'intérêt par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait de la diminution des placements temporaires à taux d'intérêt fixes.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et charges à payer et de ses produits reportés. Au cours de l'exercice, l'Organisme a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des passifs financiers, notamment des créditeurs et charges à payer.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
Annexe A - Produits		
Subventions - ministère de la Justice du Québec - Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC)	1 326 800	1 210 962
Subvention - ministère de la Justice du Québec - programme ENFFADA	108 039	150 311
Subvention - ministère de la Justice du Québec - programme PTEVVCVS	8 101	-
Subvention - ministère de la Justice du Québec - programme PMRG	30 000	30 000
Subventions - ministère de la Justice du Québec - projet sécurisation culturelle	-	47 125
Subventions - ministère de la Justice du Canada - projet sécurisation culturelle (annexe B)	135 950	184 950
Subventions - ministère de la Justice du Canada - SNSVAC	310	-
Subvention - politique de travail en violence conjugale	6 530	301
Contributions locales	2 246	1 670
Revenus d'intérêts	2 534	1 263
Sommes versées par les contrevenants (SVC)	13 402	5 553
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	8 273	4 866
	1 642 185	1 637 001

Annexe B - Sécurisation culturelle - projet fédéral

Produits		
Subventions - ministère de la Justice du Canada - projet sécurisation culturelle	135 950	184 950
Charges		
Fournitures de bureau	-	273
Frais d'impression	-	1 591
Frais de poste	291	-
Honoraires professionnels	70 726	177 200
Promotion	55 910	5 875
	126 927	184 939
Excédent des produits sur les charges	9 023	11